

Information sur les projets en cours

En ce début d'année 2019, les projets sont nombreux dans la commune, et perturbent parfois quelque peu la vie quotidienne. Ils peuvent aussi susciter des rumeurs et des interrogations, tout à fait légitimes, au niveau des priorités retenues, de la réalisation concrète, et du financement. Voici donc un point d'étape sur les projets en cours et à venir (les porteurs de chaque projet sont indiqués entre parenthèses) :

1. Mise en séparatif et effacement de réseaux (Agglomération du Choletais et Commune)

Une partie de la rue du Bocage et de la rue de l'Abbaye sont concernées. Il s'agit de séparer eaux pluviales et eaux usées. C'est l'AdC qui est en charge de ces travaux. Période prévue : fin 2019, début 2020 (cela peut bouger encore). La Commune en profitera pour procéder à l'effacement des réseaux aériens (électricité et télécom). Financement : AdC pour la mise en séparatif, Commune pour l'effacement. Coût approximatif de l'effacement : 174 000 €. Des travaux de rénovation de voirie (chaussée et trottoir) seront effectués ensuite.

2. Création de logements sociaux et aménagement des abords (Sèvre Loire Habitat et Commune)

8 logements sont en cours de construction par Sèvre Loire Habitat : 6 en location, et 2 en accession à la propriété. La Commune en profite pour effacer les réseaux aériens de la rue des Bretonnais, et aménager les abords. Livraison des logements prévue à l'été 2019. Financement : Sèvre Loire Habitat construit, la Commune aménage les abords, et procède à l'effacement des réseaux aériens de la rue des Bretonnais. Coût de cet effacement : 48 000 €. A noter qu'en contrepartie, SLH achète à la Commune les terrains nécessaires à la construction, pour un montant de 81 000 €, ce qui contribue à financer l'aménagement des abords et l'effacement des réseaux.

3. Installation d'une antenne de téléphonie mobile (Opérateur de téléphonie Orange)

La société Orange, opérateur de téléphonie, a sollicité l'autorisation d'installer une antenne, afin d'améliorer les performances de nos téléphones portables. Cette antenne (environ 40 m) sera érigée dans l'enceinte de la station d'épuration, pendant l'été 2019 si tout se passe bien. A terme, elle sera susceptible d'accueillir d'autres opérateurs. Coût pour la Commune : 0 €.

4. Installation de la fibre optique (Anjou Fibre)

Dans les prochains mois, les équipes de la société Anjou Fibre (filiale de TDF) vont installer trois armoires « SRO » sur la Commune. Les emplacements ont été déterminés récemment. L'installation de la fibre optique à Bégrolles débutera donc bien en 2019, pour se poursuivre en 2020, comme prévu initialement. Coût pour la Commune : 0 €.

5. Extension et rénovation de la maison médicale (Commune)

Ce sont les médecins eux-mêmes qui nous ont interpellé sur la nécessité de rénover et d'agrandir les locaux actuels, pour en faire une véritable « maison de santé ». Située idéalement à quelques dizaines de mètres du futur pôle de services, abritant 3 médecins, elle contribuera à renforcer l'attractivité de la Commune. Des perspectives d'évolution existent, puisque, en tout, 5 cabinets de consultation seront aménagés, permettant d'accueillir d'autres professionnels de santé. Le permis de construire est en cours d'instruction. Début des travaux prévu en septembre 2019. Coût pour la Commune : environ 300 000 €. Le loyer actuellement versé par les médecins sera bien sûr revu.

6. Extension et rénovation de la garderie (Commune)

Les effectifs de la garderie périscolaire ont beaucoup évolué ces dernières années. Le bâtiment doit donc être agrandi, et revu dans sa partie existante. Là encore, c'est un travail de concertation qui a permis d'évaluer les besoins, de réfléchir à ce qu'il fallait faire, puis de choisir entre les options présentées lors d'une étude de faisabilité. Coût du projet : environ 300 000 €, honoraires de la maîtrise d'œuvre inclus. Des subventions seront demandées, et permettront de réduire le coût supporté par la Commune. Ce bâtiment sera « multifonctions » : il sera utilisé pour la garderie périscolaire, mais aussi pour l'accueil de loisirs, et le RAM (matinées récréatives). D'autres utilisations seront peut-être, à terme, envisagées. Le projet est en bonne voie, mais pas encore défini avec suffisamment de précision pour envisager les travaux avant le début 2020.

7. Construction d'une micro-crèche (projet privé)

Le Conseil municipal a donné son accord pour la vente d'un terrain de 316 m², situé juste à côté du nouveau parking de la salle Jourdan, et de l'allée des Forges. Ce terrain est constructible, à condition que ce soit pour un commerce ou un service. Ce sont deux porteuses d'un projet de micro-crèche, « Les Petits Petons », qui vont faire cette acquisition. Cette structure, d'une capacité d'accueil de 10 jeunes enfants, idéalement située à deux pas de l'école, du futur pôle des services, et du futur lotissement, répond à un vrai besoin. C'est un service complémentaire à celui proposé par les assistantes maternelles, qui ne sont plus très nombreuses. Beaucoup de parents sont obligés de mettre leurs enfants en garde dans les communes voisines, ou ailleurs. Le RAM (Relais des Assistantes Maternelles)

nous avait d'ailleurs déjà interpellés à ce sujet. La Commune, consciente de l'importance des enjeux au niveau de l'accueil des jeunes enfants, a fait un effort financier sur la vente du terrain. L'ouverture de la structure aura lieu au cours de l'année 2020.

8. Création du lotissement « Le Logis », construction d'un pôle de services de proximité et aménagement de la place Jean-Victor Tharreau (Commune)

Ce qui rend une commune vivante et attractive, c'est évidemment le dynamisme de ses habitants au travers de leur implication dans les associations, mais aussi celui de ses commerçants et les services que l'on peut y trouver, au quotidien. Enfin, ce qui rend une commune vivante et attractive, c'est une bonne densité de population au centre bourg, des commerces et des services regroupés, situés sur des axes de circulation, dans un cadre de vie agréable, bien aménagé.

C'est à cela que nous nous employons, avec conviction, depuis le début du mandat. Ce projet, essentiel pour la Commune, a nécessité un long temps de réflexion et de concertation avec les partenaires concernés (les commerçants et les professionnels de santé), concertation qui nous a amenés à faire évoluer le projet, à plusieurs reprises.

Après la construction d'une nouvelle voie de circulation, indispensable à la sécurité des abords de l'école, nous en sommes aux étapes suivantes : regrouper les commerces et services, aménager une zone d'habitation au cœur du bourg avec le lotissement du Logis et les logements prévus au-dessus de certaines cellules du pôle, et en faire un cadre agréable en aménageant la future place Jean-Victor Tharreau, au cœur du dispositif.

C'est bien de trois chantiers dont il s'agit ici. Trois chantiers qui doivent être impérativement coordonnés entre eux. En effet, la réalisation du lotissement du Logis implique des travaux d'assainissement et d'installation des réseaux nécessaires, à plusieurs endroits et notamment dans l'emprise du chantier de construction du pôle, ce qui veut dire au moins deux mois d'interruption de ce chantier. « L'aléas administratif » que nous avons subi, qui nous oblige à refaire la consultation des entreprises, nous permet, en attendant la reprise des travaux de construction, de lancer les travaux de viabilisation du lotissement du Logis, tout au moins ceux prévus dans l'emprise du chantier. Finalement, il n'y aura donc pas (ou peu) de temps perdu. Dès le mois d'octobre dernier, nous annoncions que le chantier s'étalerait au moins sur toute l'année 2019. Coût de la construction du pôle : environ 1 500 000 € ; coût de l'aménagement de la place Tharreau : environ 350 000 €. Le financement est assuré par deux emprunts, une subvention d'environ 100 000 € pour la place, une autre de 50 000 € pour le pôle, et une part d'autofinancement. Les loyers perçus pour les cellules commerciales et de service, ainsi que ceux des logements en R+1 aideront au remboursement des emprunts. Il est à noter que, actuellement, alors que les emprunts pour la construction du pôle et l'aménagement de la place sont faits, le taux d'endettement par habitant est inférieur à celui de 2014.

Qui occupera les cellules commerciales et de services ?

Une cellule sera occupée par les kinés et les infirmières : ce sera le cabinet paramédical. Une cellule sera occupée par la pharmacie. Une cellule sera occupée par la boulangerie. La 4^{ème} et la 5^{ème} cellule pourront, soit rester indépendantes l'une de l'autre, soit n'en faire qu'une, suivant le type d'activité et les propositions envisagées. Il est à noter que l'une de ces cellules devait être occupée par un salon de coiffure ; ce point reste encore en suspens pour l'instant.

La construction du pôle et l'aménagement de la place seront terminés au début 2020. Cela veut dire que l'enjeu de l'année 2020, ce sera bien l'occupation de ces cellules. La Commune portera donc tous ses efforts dans ce sens, pour que chaque commerçant ou professionnel de la santé puisse s'installer dans de bonnes conditions, dans l'intérêt de tous.

Quant à la fréquentation réelle du pôle de service, Ce sera l'affaire de chacun de nous.

Si la Commune veut continuer à être attractive, et à s'améliorer encore dans ce domaine, c'est bien de notre responsabilité à tous...

Merci d'avoir pris le temps de lire ces explications, qui je crois, étaient nécessaires. Mon équipe municipale et moi-même sommes à votre disposition pour échanger sur ces projets, écouter vos suggestions et vos avis. Tous ceux qui viendront prendre rendez-vous en mairie à ce propos seront les bienvenus.

En effet, la vie de la Commune, c'est l'affaire de tous et de chacun.

Pierre-Marie CAILLEAU, Maire.

